



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Sur le suivi psychologique des enfants placés et leur prise en charge

Question écrite n° 7989

Texte de la question

M. Rodrigo Arenas interroge M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur l'insuffisance du suivi psychologique des enfants et adolescents placés sous la responsabilité de l'Aide sociale à l'enfance. Ces jeunes, confrontés à des traumatismes précoces (violences, négligences, abandons, ruptures de placement), présentent souvent des troubles psychiques nécessitant un accompagnement spécialisé. Pourtant, dans les faits, l'accès à un soutien psychologique est rare, tardif et bien souvent conditionné à une démarche volontaire du jeune, ce qui est inadapté compte tenu de leur fragilité. L'absence de diagnostic précoce et de suivi régulier engendre une aggravation des troubles, pouvant aller jusqu'à des comportements autodestructeurs, violents ou addictifs. Les éducateurs ne disposent ni du temps, ni des compétences cliniques nécessaires pour repérer et traiter ces situations ayant une approche de ces situations dictée d'un point de vue administratif. Il lui demande quelles politiques publiques le Gouvernement compte mettre en œuvre pour garantir un suivi psychologique systématique, dès l'entrée en structure, en lien avec des professionnels de santé mentale notamment quant à la création de lieux de vie intégrant soins, éducation, activités et encadrement psychologique afin d'assurer une réelle prise en charge globale de ces mineurs vulnérables.

Données clés

Auteur : [M. Rodrigo Arenas](#)

Circonscription : Paris (10^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7989

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er juillet 2025